



1. INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (HU)

55-762-02 Gerontológiai gondozó

2. TRADUCTION DE L'INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (FR)

Assistant(e) de soins en gérontologie
(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNEE A TITRE D'INFORMATION)

3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

Le spécialiste peut assurer les activités suivantes:

- comprendre et lire un texte de langage courant ou professionnel;
- rédiger un texte de langage courant et professionnel;
- recueillir des informations, gérer les sources d'informations;
- faire preuve d'empathie et de tolérance envers les gens vivant dans des situations différentes;
- pour une conduite d'un équilibre émotionnel;
- pour l'établissement de contacts serviable;
- pour une communication adéquate et une discussion de support non directive;
- pour le règlement des conflits;
- pour la recherche de consensus;
- motiver ses clients et collaborateurs;
- pour une attitude ouverte;
- appliquer ses connaissances générales dans des situations spécifiques;
- pour la reconnaissance des problèmes sociaux, pour l'analyse et la mise en lumière des problèmes;
- pour le respect des règles éthiques du métier, pour la représentation des valeurs professionnelles;
- pour la planification du processus de résolution d'exercices;
- pour un travail systématique;
- pour l'application des technologies de l'information et de la communication et de l'ordinateur;
- pour une mentalité systémique et une interprétation pragmatique des exercices;
- pour l'utilisation des appareils et pansements nécessaires au premiers secours;
- pour l'organisation de différents événements et actions;
- pour l'utilisation des jouets et des outils des ateliers créatifs;
- pour l'utilisation des articles de sport.

4. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

3513 travailleur social, personnel soignant diplômé d'État

(*) Note explicative:

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme aux documents suivants :

"93/C 49/01 of 3 December 1992 on the transparency of qualifications" (résolution 93/C 49/01 du Conseil, du 3 décembre 1992, concernant la transparence des qualifications), "Council Resolution 96/C 224/04 of 15 July 1996 on the transparency of vocational training certificates" (résolution 96/C 224/04 du Conseil, du 15 juillet 1996, sur la transparence des certificats de formation professionnelle), "Recommendation 2001/613/EC of the European Parliament and of the Council of 10 July 2001 on mobility within the Community for students, persons undergoing training, volunteers, teachers and trainers" (recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil, du 10 juillet 2001, relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs)

Pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site <http://europass.cedefop.eu.int/hm/>

©European Communities 2002 ©

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p>Nom et statut de l'organisme délivrant le certificat</p>	<p>Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du certificat</p> <p>Ministre des Ressources Humaines</p>																
<p>Niveau du certificat (national ou international)</p> <p>Niveau de la qualification professionnelle selon la Liste Nationale des Formations (OKJ): 55 Qualification additionnelle complétant la qualification professionnelle de niveau avancé, basé principalement sur la qualification professionnelle ayant comme précondition l'obtention du baccalauréat et pouvant être obtenu dans le cadre d'une formation professionnelle formelle.</p> <p>Code ISCED2011: 4</p> <p>Niveau du CNCP de la Hongrie:</p> <p>Niveau du CEC:</p>	<p>Echelle de notation/Exigences aux examens</p> <p>Echelle pentatonique: 5 très bien 4 bien 3 moyen 2 passable 1 insuffisant</p>																
<p>Mention de série du certificat: PT K</p> <p>son numéro d'ordre: 123456</p> <p>Date de délivrance du certificat: 2023.10.02</p>	<p>Résultats aux épreuves et leur pourcentage dans la note complexe.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%;">Épreuve orale</td> <td style="width: 60%;">Comprendre ses tâches journalières de soins</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">5</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">40.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Effectuer ses tâches journalières de soins en gérontologie</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">30.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Préparer et présenter sa thèse</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">30.00</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td></td> </tr> </table>	Épreuve orale	Comprendre ses tâches journalières de soins	5	40.00	Épreuve pratique	Effectuer ses tâches journalières de soins en gérontologie	5	30.00	Épreuve pratique	Préparer et présenter sa thèse	5	30.00	Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5	
Épreuve orale	Comprendre ses tâches journalières de soins	5	40.00														
Épreuve pratique	Effectuer ses tâches journalières de soins en gérontologie	5	30.00														
Épreuve pratique	Préparer et présenter sa thèse	5	30.00														
Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5															
<p>Accès au niveau d'éducation/formation suivant</p> <p>À l'enseignement supérieur</p>	<p>Accords internationaux</p> <p>Conventions internationales</p>																
<p>Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle</p> <p>Informations additionnelles sur le processus de la formation professionnelle</p>																	
<p>Base légale</p> <p>Loi CLXXXVII de 2011 sur la qualification professionnelle Arrêté n° 37/2013 (V. 28.) du Ministère des Ressources Humaines sur les exigences professionnelles et critères d'examen portant sur les qualifications professionnelles relevant de la compétence du Ministre.</p>																	

6. MODES D'ACCES OFFICIELLEMENT RECONNUS POUR OBTENIR LE CERTIFICAT

Description de l'enseignement théorique et pratique professionnels	Part du volume total du programme complet %	Durée (heures/semaines/mois/années)
Ecole/centre de formation	Théorie: 40 % Pratique: 60 %	
Environnement professionnel		
Formation antérieure validée		
Durée totale de la formation		1 an
Niveau d'entrée requis: <ul style="list-style-type: none">- Baccalauréat- 54 762 03 Formation « personnel soignant diplômé d'État »		
Modules d'exigences professionnelles: 10581-12 Assistance fournie aux personnes âgées 10582-12 Tâches administratives relatives aux soins en gérontologie		
Ce supplément descriptif du certificat a été établi sur la base du guide de remplissage publié sur les sites du Centre national de référence et du Centre national Europass.		
Centre national de référence– NSZFH – http://nrk.nive.hu		
Chef de l'organisateur d'examen: Date de délivrance: 2023.10.02		CACHET